

**PROPOSITION OFFICIELLE  
ENJEU CARIBOU — JUIN 2025**

Plan gouvernemental de protection du caribou montagnard en Haute-Gaspésie :  
Constats, enjeux et recommandations régionales

Soumise à l'attention du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les  
changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Document préparé par :  
MRC de La Haute-Gaspésie



Juin 2025

Adopté par le conseil le 10 juin 2025  
en vertu de la résolution 12659-06-2025

## **TABLES DES MATIÈRES**

<b>PRÉAMBULE</b> .....	<b>1</b>
<b>CONTEXTE RÉGIONAL ET HISTORIQUE</b> .....	<b>2</b>
<b>PORTRAIT GLOBAL DE LA SITUATION DU CARIBOU</b> .....	<b>6</b>
<b>CONSTATS DES RÉPERCUSSIONS CONCRÈTES</b> .....	<b>7</b>
1. Foresterie .....	7
2. Récrotourisme .....	8
3. Chasse et pêche .....	9
4. Développement éolien .....	9
5. Secteur tertiaire et institutionnel .....	10
6. Pressions de groupes et d'individus externes à notre communauté locale .....	10
7. Sécurité civile .....	10
<b>PROPOSITIONS</b> .....	<b>11</b>
<b>ACTIONS IMMÉDIATES</b> .....	<b>11</b>
1. Proposition territoriale .....	11
2. Déprédation : approche duale et inclusive .....	12
3. Enclos de maternité : infrastructures complémentaires et innovantes .....	12
4. Gouvernance partagée du territoire (Cogestion) .....	13
5. Aménagement forestier structurant et certifié .....	13
6. Développement de l'écotourisme responsable .....	14
7. Création d'emploi .....	14
8. Création culture lichen .....	14
9. Création d'un centre de recherche et d'interprétation sur la nordicité alpine.....	15
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>15</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>18</b>
<b>ANNEXE 1 — Figure 1 — Localisation approximative de l'habitat essentiel du caribou de la Gaspésie (adaptation de la carte Localisations des caribous lors de la télémétrie de novembre 1998 à mars 2001).....</b>	<b>20</b>
<b>ANNEXE 2 — Cartographie préliminaire du potentiel éolien en Gaspésie (source non divulguée).....</b>	<b>21</b>
<b>ANNEXE 3 — Figure 4 — Proposition d'aire protégée dans la réserve faunique de Matane, tirée de <i>Nature Québec (2010), Pour une meilleure protection du caribou de la Gaspésie. p.9</i> .....</b>	<b>22</b>

## PRÉAMBULE

Depuis plusieurs décennies, la question de la protection du caribou montagnard soulève des préoccupations constantes au Québec. Toutefois, le dépôt des récentes mesures *de conservation pour les caribous forestiers et les caribous montagnards de la Gaspésie et leur habitat* visant à élargir les mesures de protection en Haute-Gaspésie a provoqué une onde de choc dans la région, tant en raison de son contenu que de la manière dont il a été élaboré. Cette proposition est une réponse formelle et concertée de La Haute-Gaspésie, formulée à partir d'un large consensus régional et visant à faire valoir une vision équilibrée de la conservation et du développement socioéconomique de la communauté de La Haute-Gaspésie.

À maintes reprises, le gouvernement du Québec a reconnu la nécessité de concilier les impératifs de conservation avec les réalités socioéconomiques régionales. Le premier ministre, Philippe Couillard, avait déclaré qu'il ne sacrifierait pas un seul emploi pour un caribou. Bien entendu, cela signifiait que les plans de protection du caribou ne devaient pas se faire au détriment de l'économie des communautés concernées. Comme le rappelait le ministre Benoit Charette : « *C'est vrai que la réalité de la Gaspésie est très différente de celle de la Côte-Nord, du Saguenay, de Charlevoix ou de l'Abitibi, donc on sera en mesure de présenter une démarche différenciée* » (*Radio-Canada, 11 août 2023*). Si cette intention est réelle, elle doit maintenant se traduire en mécanismes concrets de gouvernance partagée et d'écoute active.

Le premier ministre François Legault affirmait en 2022 qu'« *Il faut avoir un équilibre pour sauver le caribou, mais aussi protéger des emplois en région qui sont importants.* » (*Radio-Canada, 28 janvier 2022*).

Le précédent ministre fédéral de l'Environnement, Steven Guilbeault, avait déclaré en entrevue que ce qu'il voulait c'était des propositions et qu'il était prêt à les recevoir, qu'il avait beaucoup d'ouverture pour des propositions.

Pourtant, le plan actuellement proposé ne reflète pas ces engagements. Les acteurs régionaux, réunis le 8 mai 2025, ont unanimement constaté que les dimensions socioéconomiques ont été marginalisées au profit d'une approche unidimensionnelle centrée sur l'écologie, sans égard aux conséquences humaines, économiques et territoriales. Cette dissociation entre les déclarations politiques et les mesures concrètes proposées engendre une perte de confiance totale et préoccupante envers le processus gouvernemental.

La Haute-Gaspésie est actuellement classée 104<sup>e</sup> sur 104 MRC selon l'Indice de vitalité économique 2022 publié par l'Institut de la statistique du Québec, ce qui en fait la MRC la plus dévitalisée du Québec. Son indice global, établi à -19,1036, est non seulement le plus faible, mais s'inscrit avec un écart marqué par rapport aux autres MRC, notamment les trois qui la précèdent : Le Rocher-Percé (-15,3442), La Haute-Côte-Nord (-13,7746) et La Matapédia (-12,5171). Ce classement témoigne d'une situation de vulnérabilité socioéconomique particulièrement marquée. L'économie régionale demeure largement tributaire d'une exploitation durable de ses ressources naturelles, ainsi que du développement graduel d'un tourisme quatre saisons en voie de structuration.

Dans ce contexte, les mesures contenues dans le plan gouvernemental, telles que formulées, risquent non seulement d'exacerber les vulnérabilités socioéconomiques déjà marquées de La Haute-Gaspésie, mais aussi d'accentuer un sentiment d'exclusion territoriale profondément ressenti par les communautés locales. Toute initiative en matière de conservation doit être pensée non seulement sous l'angle écologique, mais également dans une logique de justice territoriale et de résilience régionale.

Les impacts négatifs réels sur notre économie se font déjà ressentir concrètement depuis deux ans sans même que le Projet pilote ne soit mis en œuvre officiellement.

C'est pourquoi la région exprime aujourd'hui son profond désaccord envers les orientations actuelles du plan déposé, tout en réitérant son entière ouverture à collaborer à l'élaboration d'une alternative plus équilibrée. Le présent mémoire s'inscrit dans cet esprit : il formule des constats rigoureux, des critiques constructives et des pistes concrètes permettant d'atteindre les objectifs de protection du caribou sans compromettre l'avenir socioéconomique d'un territoire déjà durement éprouvé.

## **CONTEXTE RÉGIONAL ET HISTORIQUE**

Le territoire de La Haute-Gaspésie est un milieu habité, exploité et observé depuis des générations. Faiblement peuplé, mais socialement structuré, ce territoire est profondément lié à l'usage équilibré de ses ressources naturelles, qu'il s'agisse du minier, de l'éolien, de la foresterie, de la chasse, de la pêche ou du tourisme de nature. Toute mesure ayant pour effet de restreindre l'accès ou l'utilisation de ce territoire affecte directement les équilibres économiques et sociaux déjà fragiles de la région.

Il ne faut surtout pas oublier que La Haute-Gaspésie n'a pas toujours été un territoire dévitalisé. Elle a déjà connu une période de grande croissance socioéconomique lors de l'implantation de la Mine Madeleine, une mine de cuivre qui a été en opération de 1968 à 1980. Jumelée à cette mine, l'économie reliée à la pêche, à la foresterie et au tourisme constituait un milieu de vie offrant de nombreuses possibilités tant pour les citoyens que pour les commerces de services. C'est durant cette période de croissance que fleurirent les restaurants, les hôtels, les magasins de meuble, les concessionnaires automobiles (il y avait jusqu'à 5 concessionnaires, il n'en reste qu'un seul), quincailleries, etc. C'est aussi durant cette période que l'école polyvalente a été construite et a accueilli jusqu'à 1 700 élèves au niveau secondaire uniquement. À cette même période, un hôpital tout neuf a vu le jour pour remplacer l'ancien hôpital opéré par les religieuses Saint-Paul. Lorsque la mine a fermé ses portes et que l'une des plus grosses scieries de bois ait été victime des flammes (La Richardson, Cap-Chat), l'économie a périclité de manière drastique. Notre territoire n'a jamais bénéficié d'un plan de relance gouvernemental comme l'ont connu beaucoup d'autres communautés au Québec et en Gaspésie (New Richmond, Chandler, Asbestos, etc.).

Il faut connaître notre histoire pour proposer des solutions constructives et socialement acceptables.

Ce bref retour historique était nécessaire pour faire la démonstration que notre territoire est plein de potentiel de croissance et que nous nous sommes graduellement fait retirer ces potentiels exploitables. Une des seules industries que l'on a conservée et qui a résisté au fil du temps aux diverses réformes des régimes forestiers est celle de la foresterie. Nous avons aussi progressé dans le développement de notre filière touristique, mais cette industrie subit elle aussi les effets négatifs de l'actuel Projet pilote.

La Haute-Gaspésie réclame son droit à une prospérité normale non seulement pour le forestier et le tourisme, mais pour tous ses potentiels dans une vision équilibrée et durable.

Depuis les années 1980, avec la désignation du Parc national de la Gaspésie comme parc de conservation intégrale, le caribou montagnard de la Gaspésie a fait l'objet d'efforts soutenus de conservation. Ces démarches ont été formalisées, entre autres, dans un premier plan de rétablissement du caribou de la Gaspésie de 1994-2002 et un second *Plan de rétablissement du caribou de la Gaspésie 2002-2012*, produit par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Les observations scientifiques, visuelles, télémétriques et aériennes ont permis de documenter sa

présence principalement dans le parc national de la Gaspésie et les massifs adjacents : monts Albert, McGerrigle, Jacques-Cartier et Logan. La carte de télémétrie reproduite en **annexe 1** illustre ces présences à partir des données collectées entre 1998 et 2001 (voir annexe 1 du plan de rétablissement).

Plusieurs causes ont été évoquées pour expliquer le déclin de la population, dont la fragmentation de l'habitat, les changements climatiques, l'intensification de la prédation et les activités humaines. Toutefois, la tendance actuelle du discours dominant à imputer de manière quasi exclusive ce déclin aux activités forestières et au réseau de chemins soulève certaines réserves dans le milieu considérant qu'elles sont localisées en dehors du parc de la Gaspésie.

Les intervenants régionaux ne nient pas l'existence d'un impact lié à l'aménagement forestier, mais ils questionnent la surpondération de cette variable dans certaines études. Nature Québec présente des cartes illustrant l'évolution des coupes forestières par tranches chronologiques, de 1976 à 1988, puis jusqu'en 2018. Or, une analyse de la première tranche (1976-1988) montre qu'il y avait alors très peu de coupes sur le territoire aujourd'hui proposé comme zone d'habitat en restauration du caribou (ZHR). Cette cartographie est toutefois corrélée, dans leur argumentaire, à des recherches visant à démontrer que les coupes, les chemins forestiers et la présence de proies compagnes constituent les causes principales du déclin de l'espèce. Pourtant, c'est aussi durant cette période (1976-1988) que le coyote a fait son apparition en Haute-Gaspésie, avec une croissance exponentielle de sa population, malgré l'absence de perturbation forestière significative soulignée par Nature Québec. À cette époque (1976 – 1988), la population de cerf de Virginie, alors très élevée, était observée régulièrement de jour comme de nuit à travers le territoire, du fleuve jusque dans le parc de la Gaspésie. Sur la route 299, traversant le parc de la Gaspésie, de Sainte-Anne-des-Monts vers New Richmond, on signalait même un risque de collision. La présence du cerf de Virginie était aussi importante à l'intérieur même du parc de la Gaspésie. Notamment, on pouvait l'observer régulièrement sur la route menant de la route 299 au Lac Cascapédia sur les sommets des Chic-Chocs. Or, cette population a été réduite jusqu'à la quasi-extinction par les coyotes nouvellement installés. Alors, prétendre que les chemins et les coupes forestières sont les seuls facilitateurs et le principal facteur de la prédation des grands cervidés comme le caribou de la Gaspésie devient, dans ce contexte, hautement questionnable et reflète cette vision unidimensionnelle que nous dénonçons. Il est légitime de soulever la question à savoir si la prédation du caribou par le coyote n'avait pas déjà commencé à cette époque qui précède significativement l'étendue de l'exploitation forestière que l'on dénonce aujourd'hui. Cette expérience régionale

soulève un véritable doute sur la fiabilité de l'hypothèse avancée par Nature Québec et le chercheur Martin-Hugues St-Laurent. En effet, les prédateurs tels que le coyote ou l'ours noir n'ont nul besoin de routes ou de coupes pour exercer une pression écologique significative sur une population de cervidés. Ils sont plutôt mobilisés par la présence et la disponibilité des proies. Ils ont par ailleurs démontré leur grande efficacité envers le cerf de Virginie dans l'exemple ci-haut mentionné sans avoir besoin de coupes forestières ou de chemins pour le faire.

En 2009, un article scientifique corédigé par Martin-Hugues St-Laurent faisait état du fait que la seule harde n'ayant pas bénéficié de contrôle des prédateurs était celle du mont Logan, aujourd'hui disparue. Ce constat, à notre sens, mérite d'être intégré à l'analyse globale, afin de ne pas s'enfermer dans une lecture unique de la problématique.

La communauté de La Haute-Gaspésie a historiquement consenti des efforts importants pour contribuer à la préservation du caribou de la Gaspésie, en accueillant la création d'un parc national et d'un habitat légal représentant une part considérable de son territoire. Ces territoires en protection ont privé La Haute-Gaspésie de secteurs très intéressants au niveau des ressources minières, notamment sans apporter jusqu'à ce jour de retombées socioéconomiques directes aussi importantes que la mine et la foresterie ont pu nous offrir. Le zonage proposé dans le projet pilote 2024, qui accentuerait encore cette pression, apparaît difficilement justifiable sans une démonstration plus équilibrée des facteurs en jeu. Nous croyons que la proposition d'agrandissement de la zone de rétablissement (ZHR) doit être analysée en tenant compte d'autres éléments pouvant constituer un territoire de rétablissement propice pour la population du caribou de la Gaspésie tout en répartissant la charge socioéconomique envers d'autres communautés locales adjacentes historiquement peuplées de caribou. Elle doit notamment tenir compte de la présence historique du caribou sur un territoire s'étendant jusque dans le nord des États-Unis, démontrant qu'un territoire de rétablissement potentiel n'est pas restreint au territoire de La Haute-Gaspésie. Elle doit tenir compte des données plus récentes (voir carte télémétrie en annexe) qui démontreraient l'occupation intensive du secteur ouest — sud-ouest (mont Logan) vers les hauts sommets de la Réserve faunique de Matane et de la portion Ouest de la rivière Cascapédia. Une proposition territoriale qui mettrait à contribution d'autres communautés que La Haute-Gaspésie serait définitivement plus équitable et plus acceptable quant aux droits de La Haute-Gaspésie de se développer et d'exister. Ce territoire est notamment identifié dans le mémoire de Nature Québec.

Enfin, bien que la création de nouveaux massifs forestiers favorables à l'espèce puisse être pertinente dans une optique de restauration de l'habitat, nous estimons que leur localisation doit impérativement tenir compte des usages actuels du territoire et des capacités réelles de la région à en absorber les impacts. Il s'agit d'une question d'équité, de cohérence et de reconnaissance des efforts déjà consentis.

## **PORTRAIT GLOBAL DE LA SITUATION DU CARIBOU**

Le déclin du caribou n'est pas un phénomène propre à La Haute-Gaspésie. À l'échelle nord-américaine et circumpolaire, les populations de caribous — qu'il s'agisse du caribou forestier, du caribou des bois ou du caribou montagnard — sont en diminution depuis plusieurs décennies. Ce déclin s'observe dans des contextes écologiques très diversifiés, incluant des régions peu touchées par l'aménagement forestier ou l'occupation humaine.

Au Canada, les données de suivi environnemental indiquent une tendance générale à la baisse pour la majorité des hardes, malgré des efforts de conservation importants. Par exemple, la harde de Bathurst, autrefois estimée à 470 000 individus dans les années 1980, a chuté à environ 8 200 en 2018 (gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, 2019). De même, les populations de caribous migrateurs de la toundra ont connu une diminution de 65 % depuis le milieu des années 1990 (U.S. National Oceanic and Atmospheric Administration – Arctic Report Card, 2024).

La communauté scientifique s'accorde à dire que plusieurs facteurs interagissent : perte d'habitat, pression prédatrice, changements climatiques, modification du régime des feux, introduction d'espèces concurrentes, et déséquilibres dans la dynamique des proies. Les hypothèses unidimensionnelles, centrées exclusivement sur les coupes forestières, ne peuvent donc rendre compte de l'ensemble du phénomène.

Dans ce contexte, La Haute-Gaspésie demande que les stratégies mises en œuvre tiennent compte de la complexité écologique documentée à l'échelle nationale et internationale notamment en ce qui concerne les changements climatiques. La migration de nouvelles espèces vers nos territoires telles que le coyote, le dindon sauvage, le raton laveur et les urubus n'ont pas fini de venir perturber nos écosystèmes. Depuis quelques décennies, c'est le caribou de la Gaspésie qui subit les impacts de ces changements. Demain, il y aura d'autres espèces qui seront affectées. La migration vers le nord du bar rayé soulève des questionnements sur sa cohabitation avec nos salmonidés indigènes. Le homard et le crabe migrent vers le nord et apporteront leurs effets sur les écosystèmes fauniques, mais aussi sur les

humains. La planète Terre vit au rythme éternel de ces changements qui n'ont cessé de se succéder dans les écosystèmes. Dans ce contexte, partout dans le monde, le caribou doit s'adapter aux changements qui sont en cours et qui sont inexorables. Celui de la Gaspésie qui constitue déjà une relique du grand retrait du caribou nord-américain vers le nord du Québec est particulièrement isolé dans cette réalité.

Il est potentiellement possible de conserver le caribou de la Gaspésie, mais cela ne constitue pas une certitude tellement les changements en cours échappent au contrôle humain. Il est impératif de favoriser une approche basée sur la diversité des causes, la concertation locale et l'évaluation continue des résultats. Sans quoi, les efforts déployés risquent de produire des effets limités sur la conservation réelle de l'espèce, tout en générant des conséquences socioéconomiques disproportionnées pour les régions concernées.

## **CONSTATS DES RÉPERCUSSIONS CONCRÈTES**

Depuis le dépôt du projet pilote d'avril 2024 et l'entrée en vigueur de mesures intérimaires dès 2021, La Haute-Gaspésie subit des répercussions économiques et sociales significatives. Ces impacts touchent plusieurs secteurs d'activité et fragilisent directement la stabilité économique de la région. Les observations terrain et les témoignages recueillis auprès d'intervenants locaux permettent de brosser un portrait clair des effets déjà bien réels du plan proposé.

### **1. Foresterie**

Le secteur forestier est l'un des plus durement touchés par les mesures mises en place. Depuis 2023, aucun travail sylvicole n'est planifié en Haute-Gaspésie, en raison des contraintes territoriales liées au caribou. Cette situation a pour effet de délocaliser les opérations des coopératives forestières locales, ce qui entraîne des frais supplémentaires liés aux déplacements et à l'hébergement, en plus de réduire leur volume de travail global.

Les deux coopératives rencontrées confirment qu'elles ont de plus en plus de difficulté à recruter du personnel, les conditions devenant moins attractives. Elles déclarent aussi que cette nouvelle réalité affecte leur rentabilité et hypothèque leur résilience et leur potentiel de développement. En mars 2025, l'usine de sciage Damabois à Cap-Chat a annoncé la fermeture de ses activités, avec une perte directe de 18 emplois, sans compter les pertes indirectes. Il faut rappeler que 90 % de leur territoire d'approvisionnement se trouve dans la zone de protection du caribou.

Quant au Groupe GDS dont l'une des usines est localisée à Marsoui, en Haute-Gaspésie, c'est 60 % de son territoire d'approvisionnement qui est touché.

Cette situation regrettable nous rappelle de mauvais souvenirs. Dès les années 2000, les mesures administratives découlant des plans de protection précédents avaient entraîné la fermeture d'usines, comme ce fut le cas de scierie Pékan à Sainte-Anne-des-Monts en 2007 et de l'usine de La Martre du Groupe Cédrico en 2011, après plusieurs changements de propriétaire, en raison notamment de l'accès restreint à la ressource.

## **2. Récréotourisme**

Depuis deux décennies, La Haute-Gaspésie a investi volontairement dans la consolidation de son industrie touristique, notamment en développant une offre hivernale distinctive autour du ski de haute montagne et de la motoneige en piste et hors-piste. Le territoire possède un potentiel exceptionnel, avec un ensemble de hauts sommets dans les Chic-Chocs, qui permet une activité touristique à l'année.

Un plan de développement spécifique aux Chic-Chocs a été mis en œuvre pour structurer cette industrie, soutenir l'hébergement, et diversifier l'économie locale. Or, les mesures intérimaires et les balises contenues dans le projet pilote ont un effet paralysant sur le secteur. Elles accentuent l'incertitude réglementaire, rendent instable l'environnement d'affaires et découragent l'investissement.

Plusieurs entreprises en tourisme d'aventure, bien établies et reconnues pour leurs pratiques responsables, se retrouvent dans l'impossibilité de planifier leurs activités ou de garantir la pérennité de leur modèle comparativement à l'environnement d'affaire souhaitable. La pérennité de ces entreprises ne relève pas uniquement d'un enjeu touristique, mais aussi de sécurité. Plusieurs d'entre elles apportent un soutien direct aux opérations de sauvetage en milieu isolé. Leur présence constante sur le terrain constitue un maillon essentiel de la chaîne de sécurité pour les usagers.

De plus, ces entreprises, qu'elles soient privées, coopératives ou communautaires, représentent un tissu entrepreneurial résilient, créateur d'emplois durables et fortement ancrés dans le milieu. Elles génèrent des retombées socioéconomiques directes dans les sphères de l'hébergement, de la restauration, des services techniques, du transport et de la culture locale. Contrairement à d'autres filières plus centralisées, le récréotourisme offre un modèle de développement diffus, intégré et à haut rendement territorial, aligné avec les principes d'occupation dynamique du territoire.

### **3. Chasse et pêche**

La chasse et la pêche sont également affectées, principalement en raison de la fermeture graduelle des chemins forestiers. Ces chemins, historiquement entretenus par l'industrie forestière, ne le sont plus depuis le retrait des opérations dans les zones touchées par les mesures de protection. Il en résulte une multiplication des plaintes adressées aux municipalités, qui se retrouvent seules à devoir entretenir des infrastructures auparavant soutenues par les activités forestières principalement.

La dégradation du réseau routier forestier nuit à l'accessibilité au territoire, limite les activités traditionnelles et compromet la pratique sécuritaire d'activités récréatives qui font pourtant partie intégrante de l'identité régionale. Au cours de l'hiver 2025, le ministère des Forêts (secteur terres) a déployé une campagne intensive de démantèlement d'installations de chasse ciblées dans les secteurs prévus de fermeture de chemins reliée aux mesures du caribou. Le prétexte étant que les installations ciblées sont illégales selon la loi en vigueur. Toutefois, elles étaient tolérées depuis des générations sur notre territoire comme partout ailleurs en Gaspésie. Les opérations de démantèlement du ministère ciblent habituellement des installations d'hébergement sans permis ou des installations identifiées pour des activités de braconnage, selon les dires d'agents du ministère questionnés sur le sujet.

La chasse sportive aux gros gibiers, principalement l'orignal, constitue une activité culturelle extrêmement importante pour la population locale et représente pour certaines familles un enjeu de sécurité alimentaire dans notre contexte de communauté dévitalisée.

Parallèlement à cette opération qui vise nos chasseurs locaux, nous apprenions des intervenants du ministère que les zones de chasse de la SÉPAQ seraient épargnées sous prétexte qu'ils ont des réservations pour la saison 2025.

### **4. Développement éolien**

En octobre 2024, Hydro-Québec annonçait des investissements substantiels visant à renforcer le réseau de transport d'électricité en prévision de l'intégration de nouveaux parcs éoliens à l'échelle du Québec. Bien que toutes les MRC de la Gaspésie aient été intégrées à cette planification, La Haute-Gaspésie demeure, à ce jour, exclue des scénarios envisagés. Cette omission est d'autant plus préoccupante que les données techniques disponibles indiquent que le territoire de La Haute-

Gaspésie recèle certains des gisements éoliens les plus prometteurs de l'ensemble de la région. (Voir la carte du gisement éolien — Annexe 2.)

Le développement éolien est ainsi exclu d'emblée de la planification, alors qu'il pourrait constituer une filière d'avenir pour une région dévitalisée, dans un contexte de transition énergétique où chaque territoire doit pouvoir contribuer. Ce choix soulève des questions de cohérence et d'équité.

### **5. Secteur tertiaire et institutionnel**

Tous les freins et la décroissance socioéconomique directe, actuelle et éventuelle, en lien avec l'inadéquat Projet pilote, auront directement des effets négatifs sur nos entreprises de services de proximité pour nos communautés (alimentation, automobile, restauration, hébergement, quincaillerie, etc.) et par conséquent sur nos services institutionnels publics tels que l'éducation et la santé (écoles, hôpital, CLSC, bureaux gouvernementaux). Dans une MRC déjà marquée par le plus fort taux de dévitalisation au Québec, il est légitime de se questionner sur les sacrifices socioéconomiques additionnels que devra consentir la région pour la mise en œuvre du Projet pilote de rétablissement du caribou en Gaspésie.

### **6. Pressions de groupes et d'individus externes à notre communauté locale**

Autant dans les discussions régionales de concertation (TGIRT) que vis-à-vis les interventions externes exercées par des groupes de lobbys environnementaux, La Haute-Gaspésie et ses intervenants ont été marginalisés, non considérés et laissés pour compte. Même les quelques engagements qui devaient être respectés vis-à-vis la pérennité de notre secteur forestier n'ont pas été respectés par le ministère régional.

La Haute-Gaspésie est outrée de l'ensemble de ces comportements inacceptables envers notre droit à exister et à se développer normalement comme les autres communautés du Québec.

### **7. Sécurité civile**

La question de la sécurité civile doit également être prise en compte dans l'évaluation des répercussions concrètes du plan proposé. En limitant l'entretien et l'accessibilité des chemins forestiers, on fragilise des éléments essentiels de prévention et d'intervention en cas de sinistre, notamment les feux de forêt. Le réseau routier forestier joue un rôle stratégique à la fois comme coupe-feu et comme infrastructure d'évacuation. Réduire ce réseau sans solution de rechange restreint les options d'échappatoires, ralentit la réponse en situation d'urgence et expose les populations à des risques accrus.

Le désengagement progressif de l'État dans l'entretien de ces axes secondaires laisse planer un doute sérieux sur la capacité d'évacuation rapide de certains secteurs en cas d'alerte.

## **PROPOSITIONS**

Face aux limites du plan actuellement proposé, nous réitérons notre volonté de contribuer activement à une stratégie cohérente, crédible et équilibrée pour la protection du caribou. Cette stratégie, pour être viable, doit s'appuyer sur les forces propres à notre région, sur l'expertise ancrée dans nos milieux de vie et sur une reconnaissance pleine et entière des efforts que nous avons déjà consentis. Nous avons à cœur de conjuguer la préservation du vivant avec le maintien des conditions de vie dans un territoire habité, productif et engagé.

Nous formulons ci-dessous des propositions concrètes, appuyées par nos savoirs locaux, les dynamiques de notre territoire, et une lecture réaliste des enjeux de conservation.

## **ACTIONS IMMÉDIATES**

### **1. Proposition territoriale**

Bien que nous ne souscrivions pas à l'ensemble des revendications formulées par Nature Québec, nous reconnaissons la pertinence de leur réflexion quant à la nécessité de préserver les écosystèmes d'altitude, qui jouent un rôle écologique crucial pour le maintien de la biodiversité, notamment en ce qui concerne le caribou montagnard de la Gaspésie.

Dans cette optique, nous appuyons le principe d'une réserve territoriale de sauvegarde, située à l'ouest et au sud-ouest de La Haute-Gaspésie, englobant plusieurs massifs identifiés comme potentiellement favorables à la recolonisation ou à la dispersion de l'espèce. Cette approche, fondée sur une logique de conservation adaptative, permettrait de renforcer la connectivité écologique en évitant les contraintes inhérentes aux zones d'habitat de restauration (ZHR) actuellement en vigueur uniquement en Haute-Gaspésie.

Une proposition cartographique illustrant cette vision est reproduite à l'annexe 3. Elle est tirée d'un mémoire technique de Nature Québec publié en 2010, et constitue une base de réflexion utile pour orienter les stratégies d'aménagement durable du territoire gaspésien.

## **2. Déprédation : approche duale et inclusive**

Nous recommandons une stratégie élargie de contrôle des prédateurs combinant deux volets :

1. Le maintien d'un programme de déprédation contractuel ciblé, concentré autour du parc et de ses zones périphériques ;
2. La création d'un programme de déprédation communautaire, encadré et actif toute l'année, permettant la participation de la population locale à la gestion de la prédation avec des moyens financiers significatifs.

Cette approche responsabilisante renforcerait les capacités d'intervention tout en rétablissant un lien concret entre la population et les efforts de conservation.

## **3. Enclos de maternité : infrastructures complémentaires et innovantes**

La reconstruction de l'enclos de Cheptel représente une avancée importante. Toutefois, nous proposons la création d'un troisième enclos de plus grande envergure, situé dans le secteur nord-ouest, à proximité du site de Village Grande Nature (un secteur historiquement associé à la harde du mont Logan).

Ce nouvel enclos aurait plusieurs vocations :

- Favoriser la reconstitution d'une population dans une zone stratégique ;
- Appuyer le projet de supplémentation génétique visant à renforcer la diversité des hardes existantes, tel que proposé par M. Serge Couturier dans le mémoire présenté dans le cadre du projet pilote sur le caribou de la Gaspésie (Radio-Canada, 5 juin 2025, « *Protection du caribou : la Haute-Gaspésie dépose un mémoire critique du projet pilote* »).
- Permettre la mise en œuvre de l'insémination artificielle auprès de l'ensemble des femelles des hardes, conformément aux recommandations du biologiste Martin-Hugues St-Laurent.
- Expérimenter une nouvelle approche où l'animal est graduellement exposé à la présence humaine, dans l'objectif de renforcer sa résilience et sa capacité à cohabiter avec certaines formes d'activités anthropiques.

Ces infrastructures devront bien sûr respecter les besoins fondamentaux de l'espèce, notamment en matière d'instinct de vigilance et de protection naturelle contre les prédateurs. Une main-d'œuvre spécialisée, résidents permanents de La Haute-Gaspésie devra être assorti à ces activités.

#### **4. Gouvernance partagée du territoire (Cogestion)**

Nous réaffirmons notre volonté de mettre en œuvre un modèle de cogestion territoriale qui permettrait de mobiliser pleinement la MRC, les communautés locales, les nations autochtones, les acteurs économiques et les ministères concernés autour d'une gestion concertée du dossier. Les gestionnaires du parc national de la Gaspésie ainsi que la SÉPAQ devraient naturellement être intégrés à cette gouvernance partagée. Un tel modèle de cogestion territoriale favoriserait une adaptation continue aux réalités du terrain, renforcerait l'acceptabilité sociale et encouragerait une appropriation collective des objectifs de conservation.

#### **5. Aménagement forestier structurant et certifié**

- REPRISE IMMÉDIATE DES ACTIVITÉS SYLVICOLES reliées au reboisement, au dégagement de plantation, au nettoyage de régénération naturelle et aux éclaircies précommerciales et commerciales. Toutes les activités précommerciales d'éducation de peuplement devront être prescrites avec les mesures caribous (élimination des arbustes fruitiers propices aux prédateurs).

- PERMISSION DE RÉCOLTER 100 % des superficies qui ont été affectées par les chablis des dernières années comme cela a été permis dans les régions voisines à la nôtre (Bas-St-Laurent et ailleurs en Gaspésie). Cette mesure vise, notamment, la reprise des activités de transformation à l'usine Damabois de Cap-Chat.

Nous sommes disposés à élaborer un plan d'aménagement forestier intensif et harmonisé, axé sur :

- L'augmentation de productivité forestière visant à augmenter la qualité et le volume de la fibre ligneuse ;
- Encourager la transformation locale à valeur ajoutée, accompagnée d'un soutien gouvernemental de haut niveau pour développer la 2e et la 3e transformation, afin de réduire la pression sur la récolte tout en maintenant, voire en augmentant, le nombre d'emplois générés par mètre cube de bois coupé.
- L'identification et la structuration de massifs forestiers propices au développement futur d'un habitat plus adéquat pour le caribou.

Ce plan, conforme aux principes de certification FSC, permettrait d'atteindre des objectifs socioéconomiques et environnementaux convergents. Il serait mis en œuvre sans créer de nouvelle ZHR officielle en Haute-Gaspésie, dans le respect de la réalité régionale et de la protection de l'espèce.

## **6. Développement de l'écotourisme responsable**

Nous souhaitons consolider le développement d'un écotourisme durable et structurant, particulièrement dans les Chic-Chocs, en nous appuyant sur les pratiques existantes déjà encadrées et reconnues. Ce secteur génère des retombées directes, récurrentes et réparties localement — hébergement, restauration, services, culture, transport, artisanat, emploi saisonnier ou annuel — et représente un levier essentiel de diversification socioéconomique pour La Haute-Gaspésie.

Pour ce faire, il est impératif d'amorcer rapidement une concertation formelle avec les entreprises du secteur récréotouristique, les organisations communautaires et les autorités de gestion du territoire. Une approche de cogestion territoriale, fondée sur la collaboration entre l'État, les communautés locales et les usagers du territoire, apparaît incontournable. Cette gouvernance partagée permettrait de mieux arrimer les objectifs de conservation avec les dynamiques régionales, en s'appuyant sur des outils de gestion adaptative, des mécanismes d'évaluation continue et une reconnaissance accrue du savoir local.

Par ailleurs, une gestion dynamique et contextuelle des déplacements du caribou devrait être instaurée afin de permettre une utilisation cohérente du territoire, tout en assurant la protection réelle de l'espèce. Plutôt que d'imposer des mesures uniformes, cette approche tiendrait compte de la capacité de support écologique et social des milieux, ainsi que des cycles de fréquentation touristique, permettant ainsi d'ouvrir certains secteurs à des usages compatibles, encadrés et réversibles.

## **7. Création d'emploi**

Nous souhaitons la création de postes de bergers des caribous, à l'instar des gardes de parc créés lors de l'établissement du parc national de la Gaspésie, dont le rôle visait à protéger la faune présente. Ces bergers joueraient un rôle clé en assurant une présence active sur le terrain, permettant une surveillance en continu et une intervention rapide, notamment auprès des individus les plus faibles. Nous croyons qu'il s'agit d'une magnifique occasion d'intégrer les Premières Nations dans une telle approche dont la connaissance approfondie du territoire et de l'espèce constitue un atout majeur pour la réussite de cette approche.

## **8. Création culture lichen**

À l'heure actuelle, le ministère importe du lichen de la Côte-Nord pour nourrir les caribous en captivité. Cette pratique soulève des enjeux à la fois logistiques,

socioéconomiques et environnementaux. Dans une perspective de développement durable, nous proposons la mise en place d'une serre spécialisée pour la culture et la production de lichen en Haute-Gaspésie. Ce projet permettrait d'assurer un approvisionnement stable et de proximité pour les enclos actuels et futurs, tout en réduisant l'empreinte carbone liée au transport de nourriture sur de longues distances. De plus, il constituerait une occasion concrète de dynamiser le marché de l'emploi local dans une région durement touchée par la dévitalisation, en misant sur une filière innovante, à la croisée de l'environnement, de la recherche et de l'économie verte.

### **9. Création d'un centre de recherche et d'interprétation sur la nordicité alpine**

Enfin, nous proposons l'implantation d'un centre de recherche et d'interprétation scientifiques axé sur la nordicité alpine et les écosystèmes montagnards gaspésiens. Ce centre jouerait un rôle structurant pour :

- Documenter de manière indépendante les dynamiques fauniques et climatiques ;
- Sensibiliser la population et les visiteurs aux enjeux de conservation ;
- Positionner La Haute-Gaspésie comme un territoire de savoir, d'observation et d'innovation écologique.

Ce projet s'inscrit dans une vision à long terme, où la science, l'éducation et l'ancrage territorial convergent pour soutenir un modèle gaspésien de cohabitation durable avec le vivant.

## **CONCLUSION**

La Haute-Gaspésie est un territoire habité, engagé et tourné vers l'avenir. Ce que nous demandons aujourd'hui n'est pas l'abandon de l'objectif de conservation ni une remise en question de la nécessité de protéger une espèce emblématique comme le caribou montagnard. Ce que nous demandons, c'est d'être considérés à part entière comme des partenaires de cette démarche, avec nos réalités, nos contraintes et nos ambitions légitimes de développement.

Nous ne cherchons pas à faire de La Haute-Gaspésie un puits de pétrole ni un terrain d'exploitation intensive, mais à construire une économie diversifiée, résiliente et respectueuse de l'environnement. Nous sommes fiers de notre industrie forestière locale, ancrée dans des pratiques responsables et perfectibles. Nous croyons fermement au potentiel de développement éolien sur notre territoire, reconnu pour

la qualité exceptionnelle de ses gisements. Nous avons misé, depuis deux décennies, sur un tourisme de nature structuré et durable, et nous entendons poursuivre sur cette voie. Enfin, nous souhaitons pouvoir valoriser les ressources minières de notre territoire, dans le respect des plus hauts standards environnementaux.

Nous croyons en notre capacité collective à conjuguer la préservation du vivant avec le maintien de conditions de vie décentes et stimulantes pour nos communautés. Ce que nous rejetons fermement, c'est toute tentative de nous figer dans une vision muséale du territoire, déconnectée des dynamiques sociales, économiques et humaines qui façonnent La Haute-Gaspésie depuis des générations. Le projet pilote actuel, tel que formulé, relève de cette vision désincarnée. Il constitue pour nous une fin de non-recevoir.

À la question souvent posée : « La Haute-Gaspésie veut-elle sauver le caribou ? », nous répondons sans ambiguïté : oui. Nous avons déjà consenti des efforts majeurs, notamment par la désignation de plus de 900 km<sup>2</sup> de notre territoire comme habitat légal protégé du caribou de la Gaspésie. Or, au sein de ce même territoire déjà désigné, on retrouve un enclos de protection d'environ 0,2 km<sup>2</sup> situé dans le parc national de la Gaspésie. Ne serait-il pas plus cohérent d'envisager son agrandissement afin qu'il reflète réellement l'ampleur du territoire accordé ?

Dans un article publié par Radio-Canada le 13 mai 2024, Serge Couturier, biologiste spécialiste du caribou ayant travaillé 27 ans au ministère responsable de la faune, affirme qu'il s'agit d'« un changement de stratégie complet » de la part du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Il précise que, puisque le ministère a capturé des mâles en plus des femelles gestantes, « *il ne s'agit plus seulement d'une captivité de quelques mois pour protéger des femelles gestantes des prédateurs* », mais d'une garde permanente similaire à celle instaurée pour les hardes de Val-d'Or et de Charlevoix. Dans ce contexte, ne serait-il pas plus pertinent d'optimiser l'utilisation du territoire déjà protégé en planifiant dès maintenant l'agrandissement et l'adaptation des enclos, plutôt que d'étendre une zone où s'appliquent de nouvelles restrictions, au risque d'alourdir le fardeau sur un tissu socioéconomique déjà fragile ?

La question plus importante est la suivante : **quels engagements concrets les gouvernements du Québec et du Canada sont-ils prêts à prendre pour assurer la sauvegarde de cette population de caribous, tout en respectant le droit des communautés locales à un développement digne et équilibré ?**

La protection du caribou est un objectif noble. Sa réussite dépendra de la qualité du partenariat que le gouvernement acceptera d'entretenir avec les locaux qui vivent, travaillent et protègent déjà cet environnement au quotidien.

Il est temps que cette parole trouve écho dans les actions.

Notre proposition est équilibrée, socialement acceptable et écologiquement responsable pour la communauté de La Haute-Gaspésie qui est actuellement la seule impactée par la préoccupation de sauvegarder le caribou de la Gaspésie.

Nous sommes prêts à nous mettre au travail pour avancer avec les deux paliers de gouvernement pour faire du dossier de la sauvegarde du caribou de la Gaspésie une réussite pour la conservation et pour l'économie de notre magnifique région, La Haute-Gaspésie.

Bonne lecture.

## BIBLIOGRAPHIE

Biron, M. (2024, 10 mars). *Le pergélisol du mont Jacques-Cartier est en voie de disparition*. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/societe/728145/le-pergelisol-du-mont-jacques-cartier-est-en-voie-de-disparition>

Cadieux, É. et Guay, J.-P. (2010). *Pour une meilleure protection du caribou de la Gaspésie*. Québec : Nature Québec, 33 p.

Disponible en ligne : <https://www.naturequebec.org>

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. (2022). *Bathurst Caribou Herd Summary*. GTNO.

ICI Radio-Canada. (2022, 28 janvier.) *Caribou : François Legault annule le décret de protection signé par son ancien ministre Pierre Dufour*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1876021/premier-ministre-francois-legault-protection-caribou-decret-pierre-dufour>

ICI Radio-Canada. (2023, 11 août.) *Protection du caribou : la stratégie de la Gaspésie critiquée par le ministre Charette*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2065962/caribou-gaspesie-strategie-charette-solidaire>

ICI Radio-Canada. (2023, 28 août.) *Naissances en captivité chez les caribous de la Gaspésie*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2072439/caribou-enclos-captivite-naissance-foret-reproduction>

Institut de la statistique du Québec. *Indice de vitalité économique des territoires – 2014 -2022*. Gouvernement du Québec, 2022. Disponible en ligne : <https://statistique.quebec.ca/fr/document/indice-de-vitalite-economique-des-territoires>

Journal de Montréal. (2024, 25 juillet.) *Caribou : Legault comme Couillard*. <https://www.journaldemontreal.com/2024/07/25/caribou-legault-comme-couillard>

Kharzinova, V. R., Ammosov, I. E., Oskin, A. I., Oyun, M. V., & Khrabrova, T. M. (2021). Population structure and genetic diversity of wild reindeer in Yakutia. *Biological Communications*, 66(1), 31–38. <https://doi.org/10.21638/spbu03.2021.104>

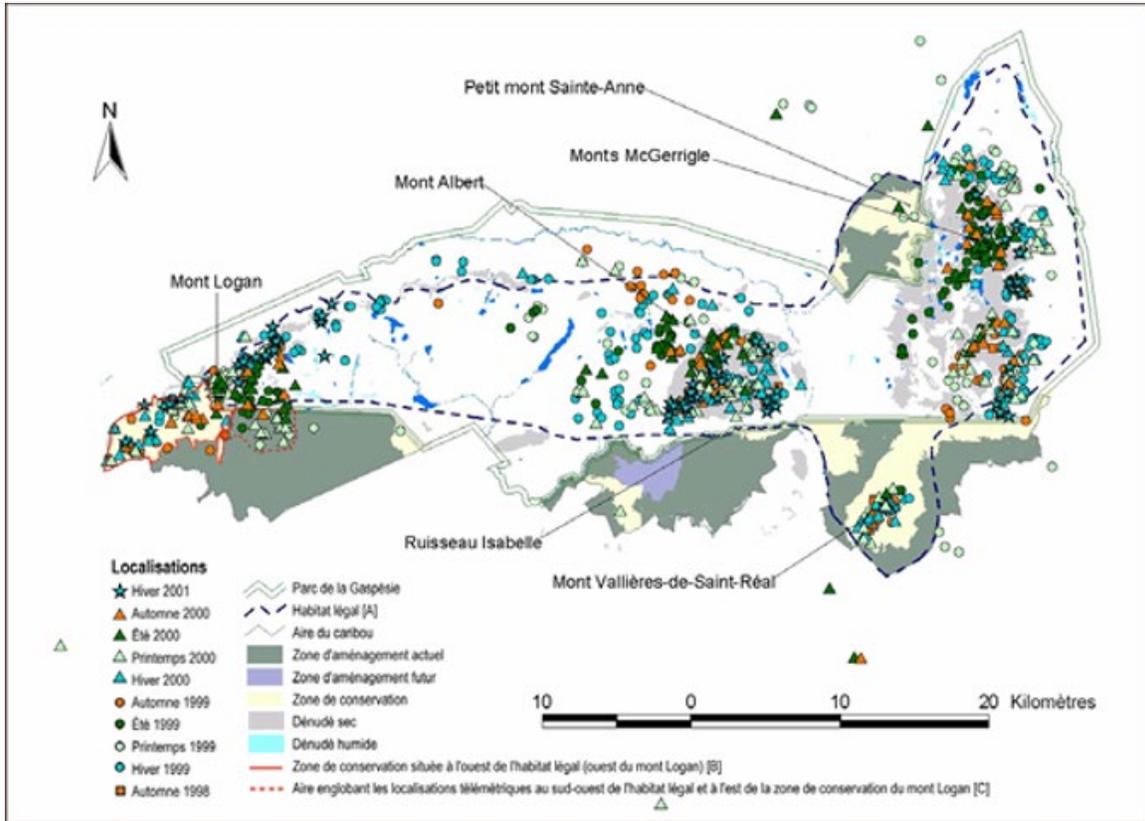
MaGaspésie. (2024, 22 février). *Québec investit 60 M\$ pour protéger le caribou*. <https://magaspesie.ca/quebec-investit-60-m-pour-protoger-le-caribou/>

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune. *Plan de rétablissement du caribou de la Gaspésie (2002–2012)*. Équipe de rétablissement du caribou de la Gaspésie. Québec : gouvernement du Québec, février 2006, 63 p.

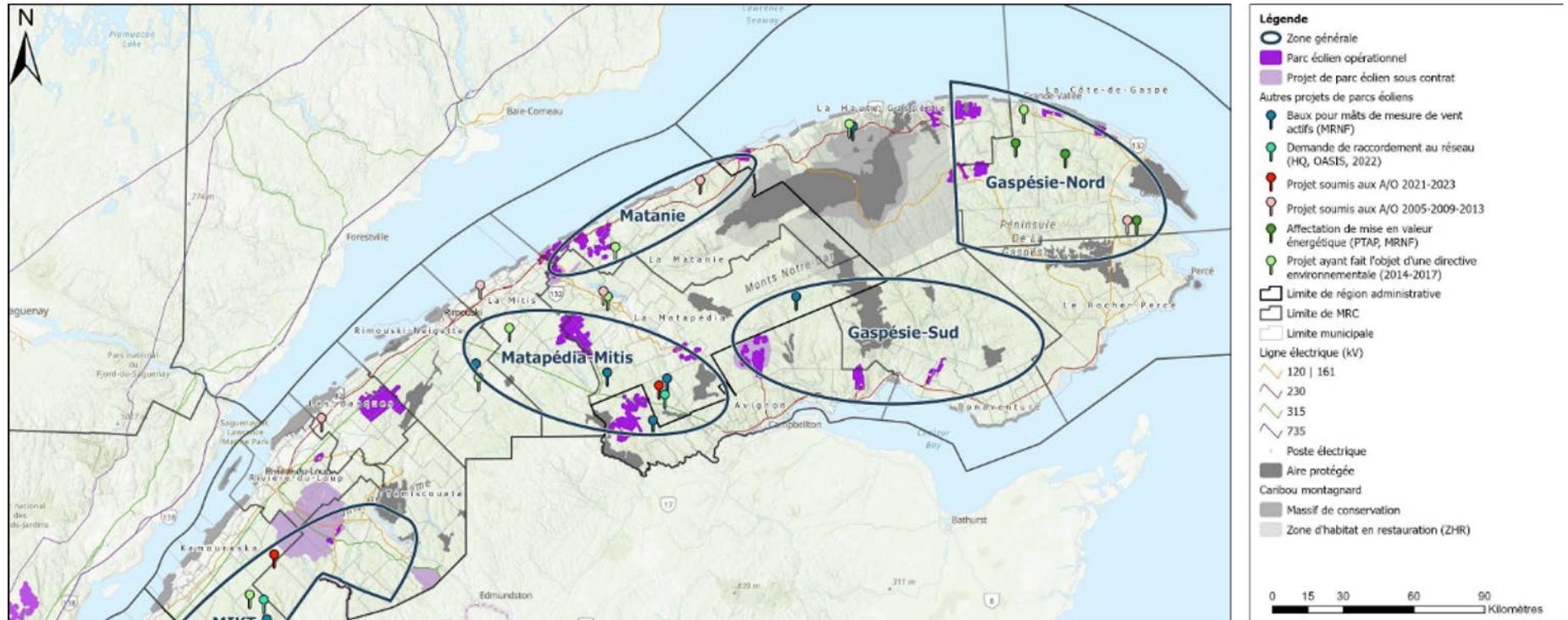
NOAA. (2023). *Migratory Tundra Caribou in a Warmer Climate – Arctic Report Card 2023*. NOAA Arctic. <https://arctic.noaa.gov/Report-Card/Report-Card-2023/ArtMID/1682/ArticleID/10068/Migratory-Tundra-Caribou-in-a-Warmer-Climate>

Turunen, M. T., Rasmus, S., Bavay, M., Ruosteenoja, K., & Heiskanen, J. (2020). Impacts of climate change on reindeer herding in northern Finland. *Ambio*, 49(3), 620–632. <https://doi.org/10.1007/s13280-019-01204-5>

**ANNEXE 1 — Figure 1 — Localisation approximative de l'habitat essentiel du caribou de la Gaspésie (adaptation de la carte Localisations des caribous lors de la télémétrie de novembre 1998 à mars 2001**



## ANNEXE 2 — Cartographie préliminaire du potentiel éolien en Gaspésie (source non divulguée)



ANNEXE 3 — Figure 4 — Proposition d'aire protégée dans la réserve faunique de Matane, tirée de *Nature Québec (2010), Pour une meilleure protection du caribou de la Gaspésie. p.9*

